



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

Affaire n° 15-20220930

**Maisons, Jardins et Balcons Fleuris 2022
Remise de bons d'achat aux lauréats**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

3 octobre 2022

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités - Article L.2121-25

Date de convocation

le 23 septembre 2022

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 38
- représentés : 10
- absent : 1

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi trente septembre à seize heures cinquante, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jacquet Hoarau, 1er adjoint

Étaient présents :

Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Laurent-Payet, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Patricia Lossy, Noëline Domitile, Régine Blard, Allan Amony, Nadège Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard

Étaient représentés :

André Thien-Ah-Koon par Jacquet Hoarau, Charles Emile Gonthier par Marcelin Thélis, Patrice Thien-Ah-Koon Gilberte Laurent-Payet, Marie-Lise Blas par Augustine Romano, Henri Fontaine par Daniel Maunier, Catherine Turpin par Albert Gastrin, Jean-Pierre Georger par Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Martine Corré par Patricia Lossy, Doris Técher par Sylvie Leichnig, Nathalie Fontaine par Monique Bénard

Était absent : Jean-Yves Félix

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 15-20220930

**Maisons, Jardins et Balcons Fleuris 2022
Remise de bons d'achat aux lauréats**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publiques,

Vu le rapport n° 15-20220930 présenté au Conseil Municipal du vendredi 30 septembre 2022,

Considérant que la municipalité a souhaité, comme les années précédentes, reconduire le dispositif du concours "Maisons, Jardins et Balcons Fleuris" pour l'année 2022 (Jardin nourricier fleuri),

Considérant que suite à la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2022 (affaire n°14-20220527, relative à l'organisation du concours), le lancement a débuté par une inscription des candidats à partir du lundi 27 juin 2022 de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00,

Considérant que 15 candidats se sont inscrits à ce concours cette année,

Considérant qu'un jury a été constitué pour arrêter la liste nominative des lauréats et le montant des récompenses dont la limite de la dotation globale atteint 6 700,00 euros (six mille sept cents euros),

Considérant que la volonté municipale est de récompenser les lauréats de ce concours 2022. Les prix attribués correspondent à des bons d'achat nominatifs utilisables dans les magasins spécialisés en petites fournitures horticoles sélectionnées dans le cadre d'une procédure de commande publique. La liste des lauréats de ce concours 2022, le classement et le plan de répartition des prix validés par le jury sont en annexe,

**Le Conseil Municipal,
Réuni le vendredi 30 septembre 2022 à l'Hôtel de ville, le quorum étant atteint,**

Entendu l'exposé du Président de séance,

Après en avoir débattu et délibéré

Approuve à l'unanimité

- Article 1** La remise des prix attribués aux lauréats (selon liste jointe) sous forme de bons d'achat nominatifs utilisables dans les magasins de la société Magasin vert /Jardinerie de Bourbon, sélectionnée dans le cadre d'une procédure de commande publique,
- Article 2** L'imputation de la charge correspondante au chapitre 67 du budget de la ville,
- Article 3** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,

ANNEXE 1

LAUREATS AU CONCOURS
"Maisons, Jardins et Balcons Fleuris 2022 "
COMMUNE DU TAMPON

Classement	Candidats	Montant du prix en euros	TOTAL en euros
	Après concertation du Jury 2022 le vendredi 25 août 2022		
Classement	Des candidats et des lauréats au Concours "Maisons et Jardins et Balcons fleuris 2022"		
1	Cécile MAURER	1000,00	1000,00
2	Jacqueline LAURET	800,00	800,00
3	Pascale ROBERT	700,00	700,00
4	Stéphanie HOARAU	600,00	600,00
5	Céline Julienne ROBERT	500,00	500,00
6	Marie Monique LEVENEUR	450,00	450,00
7	Joseph PAYET	400,00	400,00
8	Nathalie Rose NATIVEL	400,00	400,00
9	Patrick LALLEMAND	350,00	350,00
10	Jean Pierre BENARD	300,00	300,00
11	Jack NIESOR	300,00	300,00
12	Sylvie RIVIERE	250,00	250,00
13	Marie Claire MARCELLI	250,00	250,00
14	Mireille MOISY	200,00	200,00
15	Jean René Sylvie Marie Rita MOREL	200,00	200,00
	MONTANT TOTAL DES PRIX EN EUROS		6700,00